

# Ultraheat

S 3004 / S 3004 P / S 5004 / S 5004 E NL



**FR** **Mode d'emploi**  
À garder dans le véhicule

Page 2

## Table des matières

Symboles utilisés .....	2
Utilisation .....	2
<b>Description du fonctionnement</b> .....	2
<b>Informations concernant la sécurité</b> .....	3

### Mode d'emploi

Pièce de commande avec thermostat d'ambiance .....	3
<b>Mise en service</b> .....	3
<b>Arrêt</b> .....	3
<b>Mise au rebut</b> .....	3
<b>Caractéristiques techniques</b> .....	4
<b>Accessoires</b> .....	4
<b>Déclaration de garantie du fabricant (Union européenne)</b> .....	4

## Symboles utilisés



Ce symbole indique des risques possibles.



Risque de brûlure ! Surface brûlante.



Porter des gants de protection contre d'éventuelles blessures mécaniques.

## Utilisation

Le chauffage auxiliaire électrique Ultraheat se prête également au montage dans un chauffage S 3004, S 3004 P, S 5004 ou S 5004 E NL. Le chauffage auxiliaire se fixe dans la niche du chauffage où il est logé entre la niche et l'échangeur thermique. Une connexion électrique de 230 V ~ 50 Hz (8,5 A) est nécessaire au fonctionnement du chauffage auxiliaire.

## Description du fonctionnement

Le chauffage fonctionne aussi bien au gaz, à l'électricité ou en combinaison des deux.

Si le chauffage fonctionne en même temps au gaz et à l'électricité, la partie électrique s'éteindra avant que le brûleur à gaz le plus puissant n'entraîne une éventuelle surchauffe.

En **mode électricité** nous vous recommandons de régler le ventilateur TEB-3 ou TN-3 sur 3 (mode manuel ou automatique), à partir d'un palier de puissance de 2 000 W (tenir compte impérativement de la protection par fusibles de l'alimentation en courant du terrain de camping).

Si une puissance de chauffage supérieure à 2 000 W est nécessaire (mise en température / températures extérieures basses), utiliser le mode gaz car le mode électricité 230 V n'est prévu que pour un chauffage auxiliaire.


Pour les chauffages S 3004 / S 3004 P, le chauffage est indépendant du mode de fonctionnement (gaz ou électricité), généralement possible aussi sans ventilateur TEB-3 ou TN-3.

Afin d'obtenir cependant une répartition régulière et rapide de l'air chaud ainsi qu'une réduction de la température de la partie supérieure de l'appareil de chauffage, nous vous conseillons de toujours faire fonctionner le chauffage en même temps que le ventilateur et le dispositif de ventilation d'air chaud.

Si vous utilisez le chauffage auxiliaire Ultraheat avec une télésonde (accessoire), veillez à ce qu'il ne soit ni placé à proximité d'une source de chaleur (plaque de cuisson, lampes, face à des sorties d'air chaud, etc.), ni dans une position où la chaleur pourrait s'accumuler (sous une étagère, dans un coin, derrière des rideaux).

## Informations concernant la sécurité

Les réparations ne doivent être effectuées que par un spécialiste.

 **La façade du chauffage est chaude durant son fonctionnement, ce qui est normal pour ce type d'appareil. L'exploitant est tenu d'exercer une vigilance à l'égard des tierces personnes (en particulier des jeunes enfants).**


**La sortie d'air chaud sur le chauffage ne doit en aucun cas être entravée.** Il est donc strictement interdit de faire sécher des textiles ou autres devant ou sur le chauffage. La surchauffe provoquée par un tel usage détourné pourrait endommager sérieusement votre chauffage. Ne pas poser d'objets inflammables à proximité du chauffage. Veuillez respecter cette consigne afin de préserver votre sécurité.

Lors de la première mise en service d'un appareil neuf venant directement de l'usine, on peut observer un dégagement passager d'une fumée ou d'une odeur particulière. Lors de la mise en service de l'appareil après une période d'arrêt particulièrement prolongée, un léger développement de fumées et d'odeurs causé par la poussière ou la saleté peut se produire. Il est alors recommandé de faire fonctionner l'appareil pendant quelques minutes au palier de puissance maximum pour réaliser un autonettoyage ainsi que d'assurer une bonne ventilation de la pièce.

Les actions suivantes en particulier invalident les droits à garantie et entraînent l'exclusion de toute demande de réparation du préjudice subi :

- modifications apportées à l'appareil (y compris accessoires) ;
- utilisation de pièces de rechange et accessoires autres que des pièces originales Truma ;
- non-respect des instructions de montage et du mode d'emploi.

En outre, l'autorisation d'utiliser l'appareil est annulée et entraîne dans de nombreux pays l'annulation de l'autorisation pour tout le véhicule.

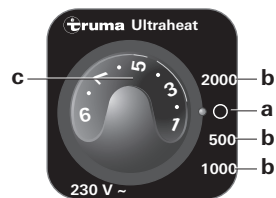
 **Attention :** La fabrication soignée du chauffage n'empêche pas la présence de pièces tranchantes. Il faut donc toujours porter des gants de protection pour les tâches de maintenance et de nettoyage.

Cet appareil peut être utilisé par des enfants à partir de 8 ans ainsi que des personnes aux capacités physiques, sensorielles ou mentales restreintes ou bien manquant d'expérience et de connaissances à condition d'être sous surveillance ou d'avoir été instruits sur l'utilisation sûre de l'appareil et de comprendre les risques en résultant. Les enfants ne doivent pas jouer avec l'appareil.

## Mode d'emploi


**Avant la mise en service, observer impérativement le mode d'emploi !** Il incombe au détenteur du véhicule de veiller à ce que l'appareil puisse être utilisé de façon conforme.

Pièce de commande avec thermostat d'ambiance



- a = Commutateur rotatif « Arrêt »
- b = Commutateur rotatif « Marche »  
Palier de puissance : 500 – 1000 – 2 000 W
- c = Bouton de réglage de la température ambiante  
(LED verte allumée « Fonctionnement »)

## Mise en service

 Avant la mise en route, veiller impérativement à ce que le fusible de l'alimentation en courant du terrain de camping corresponde aux paliers de puissance (b) réglés (voir « Caractéristiques techniques »).

**Important :** Le dévidoir de câble doit être entièrement déroulé afin d'éviter une surchauffe du câble d'alimentation en courant pour le véhicule de loisirs.

Pour la mise en route, régler le commutateur rotatif sur le palier de puissance souhaité (b).

La LED verte de fonctionnement s'allume et affiche simultanément la position de la température ambiante choisie.

Régler la température ambiante souhaitée sur le bouton de réglage (c).

Le réglage du thermostat sur la pièce de commande (1 – 9) doit être déterminé, au cas par cas, en fonction des besoins en chaleur et du type de véhicule.

## Arrêt

Arrêter le chauffage sur le commutateur rotatif (a).

## Mise au rebut

L'appareil doit être éliminé conformément aux règles administratives du pays d'utilisation. Les prescriptions et lois nationales doivent être respectées (en Allemagne, il s'agit par exemple du décret sur les véhicules hors d'usage).

## Caractéristiques techniques

### Alimentation en tension

230 V ~, 50 Hz

### Consommation de courant par palier de puissance

500 W : 2,2 A

1 000 W : 4,5 A

2 000 W : 8,5 A

### Poids

env. 2 kg

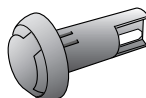


Sous réserve de modifications techniques.

## Accessoires

Rallonge de câble 5 m pour la pièce de commande (n° d'art. 34300-01) – sans illustration –

Télésonde FFC 2, contrôle la température ambiante indépendamment du logement de la pièce de commande, cpl. avec 4 m de câble de raccordement (n° d'art. 34203-01).



## Déclaration de garantie du fabricant (Union européenne)

### 1. Étendue de la garantie du fabricant

Truma, en tant que fabricant de l'appareil, accorde au consommateur une garantie couvrant les vices de l'appareil imputables à d'éventuels défauts de matériau et/ou de fabrication.

Cette garantie s'applique dans les États membres de l'Union européenne ainsi qu'en Islande, Norvège, Suisse et Turquie. Le consommateur est la personne physique ayant fait l'acquisition initiale de l'appareil auprès du fabricant, d'un fabricant OEM ou d'un magasin spécialisé, sans intention de le revendre dans le cadre d'une activité professionnelle commerciale ou indépendante, ou de l'installer chez des tiers.

La garantie couvre les vices nommés ci-dessus survenus dans les 24 mois suivant la conclusion du contrat de vente entre le vendeur et le consommateur. Le fabricant ou un partenaire SAV agréé remédiera à ces défauts soit par une réparation, soit par la livraison d'un appareil de rechange. Les pièces défectueuses deviennent la propriété du fabricant ou du partenaire SAV agréé. Si l'appareil n'est plus fabriqué au moment de la réclamation pour vice, le fabricant est en droit, pour la livraison d'un appareil de rechange, de livrer un produit similaire.

Si le fabricant fournit une prestation de garantie, le délai de garantie concernant les pièces réparées ou remplacées n'est pas reconduit, mais l'ancien délai continue à courir jusqu'à expiration du délai de garantie restant. Seuls le fabricant ou un partenaire SAV agréé seront en droit de réaliser des travaux de garantie. Les coûts liés au cas de garantie seront réglés directement entre le partenaire SAV agréé et le fabricant. Les coûts supplémentaires dus à des difficultés de démontage et remontage de l'appareil (par ex. démontage de meubles ou d'éléments de carrosserie), ainsi que les frais de déplacement du partenaire SAV agréé ou du fabricant ne seront pas couverts par la garantie.

Toutes autres prétentions, en particulier toutes prétentions à dommages-intérêts du consommateur ou de tiers, sont exclues. Les dispositions de la législation allemande sur la responsabilité du fait des produits défectueux (Produkthaftungsgesetz) restent inchangées.

Les garanties légales applicables relatives aux vices matériels que le consommateur peut faire valoir à l'encontre du vendeur dans le pays d'achat restent inchangées indépendamment de la garantie volontaire du fabricant. Dans certains pays, une garantie peut éventuellement être proposée par certains revendeurs spécialisés (concessionnaires, partenaires Truma). Le consommateur peut la faire valoir directement auprès du revendeur spécialisé où il a acheté l'appareil. Les conditions de garantie du pays où a eu lieu la première acquisition de l'appareil par le consommateur sont applicables.

### 2. Exclusion de la garantie

La garantie **ne s'applique pas** :

- en cas d'utilisation non conforme, inappropriée, incorrecte, négligente ou impropre de l'appareil,
- en cas d'installation, de montage ou de mise en service non conforme suite au non-respect des instructions de montage et du mode d'emploi,
- en cas d'opération ou de manipulation non conforme suite au non-respect des instructions de montage et du mode d'emploi, notamment des instructions d'entretien, de maintenance et des avertissements de sécurité,
- si des installations, des réparations ou des interventions ont été exécutées par des partenaires non agréés,
- pour les consommables, pièces d'usure et en cas d'usure naturelle,

- dans le cas où l'appareil est équipé de pièces de rechange, d'équipement ou d'accessoires autres que des pièces d'origine du fabricant ou non approuvées par le fabricant. Cela s'applique en particulier dans le cas d'une commande en réseau de l'appareil, lorsque les appareils de commande et les logiciels n'ont pas été approuvés par Truma ou lorsque l'appareil de commande Truma (par ex. Truma CP plus, Truma iNet Box) n'est pas utilisé exclusivement pour la commande d'appareils Truma ou d'appareils approuvés par Truma,
- en cas de dommages causés par des corps étrangers (par ex. huiles, plastifiants dans le gaz), des réactions chimiques ou électrochimiques dans l'eau ou si un appareil est entré en contact avec des substances inappropriées (par ex. produits chimiques, substances inflammables, détergents inappropriés),
- en cas de dommages causés par des conditions environnementales anormales ou d'exploitation inadaptées,
- en cas de dommages résultant d'un cas de force majeure ou de catastrophes naturelles, ainsi que d'autres facteurs qui ne sont pas imputables à Truma,
- en cas de dommages causés par un transport inadapté,
- en cas de modifications de l'appareil y compris des pièces de rechange, d'équipement ou d'accessoires et leur installation, en particulier du guidage de gaz brûlés ou de la cheminée réalisées par le consommateur final ou par des tiers.

### 3. Recours en garantie

Le recours en garantie doit être formé auprès d'un partenaire SAV agréé ou du centre de service après-vente Truma. Vous trouverez adresses et numéros de téléphone sur [www.truma.com](http://www.truma.com) à la rubrique « Service ».

Adresse du fabricant :  
 Truma Gerätetechnik GmbH & Co. KG  
 Truma Servicezentrum  
 Werner-von-Braun-Straße 12  
 85640 Putzbrunn, Allemagne

Afin d'assurer le bon déroulement de la garantie, prière de fournir les informations suivantes au moment où vous prendrez contact :

- description détaillée du défaut
- numéro de série de l'appareil
- date d'achat

Le partenaire SAV agréé ou le centre de service après-vente Truma décideront au cas par cas de la marche à suivre. Afin de prévenir tous dommages dus au transport, l'appareil ne devra être expédié qu'après concertation avec le partenaire SAV agréé ou le centre de service après-vente Truma.

Si le recours en garantie est accepté par le fabricant, ce dernier prend en charge les frais de transport. Si le dommage n'est pas couvert par la garantie, le consommateur en sera informé et les frais de réparation et de transport seront à sa charge. Prière de ne rien retourner sans avoir pris contact avec nous au préalable.

- DE** Bei Störungen wenden Sie sich bitte an das Truma Servicezentrum oder an einen unserer autorisierten Servicepartner (siehe [www.truma.com](http://www.truma.com)).
- Für eine rasche Bearbeitung halten Sie bitte Gerätetyp und Seriennummer (siehe Typenschild) bereit.
- EN** Should problems occur, please contact the Truma Service Centre or one of our authorised service partners (see [www.truma.com](http://www.truma.com)).
- In order to avoid delays, please have the unit model and serial number ready (see type plate).
- FR** Veuillez vous adresser au centre de SAV Truma ou à un de nos partenaires de SAV agréés en cas de dysfonctionnements (voir [www.truma.com](http://www.truma.com)).
- Pour un traitement rapide de votre demande, veuillez tenir prêts le type d'appareil et le numéro de série (voir plaque signalétique).
- IT** In caso di guasti rivolgersi al centro di assistenza Truma o a un nostro partner di assistenza autorizzato (consultare il sito [www.truma.com](http://www.truma.com)).
- Affinché la richiesta possa essere elaborata rapidamente, tenere a portata di mano il modello dell'apparecchio e il numero di matricola (vedere targa dati).
- NL** Bij storingen kunt u contact opnemen met het Truma Servicecentrum of met een van onze erkende servicepartners (zie [www.truma.com](http://www.truma.com)).
- Voor een snelle bediening dient u apparaattype en serienummer (zie typeplaat) gereed te houden.
- DA** Ved fejl kontaktes Trumas serviceafdeling eller en af vores autoriserede servicepartnere (se [www.truma.com](http://www.truma.com)).
- Sørg for at have oplysninger om apparattype og serienummer (se typeskiltet) klar for hurtig behandling.
- SV** Vid fel kontakta Truma servicecenter eller någon av våra auktoriserade servicepartner (se [www.truma.com](http://www.truma.com)).
- För snabb handläggning bör du ha aggregatets typ och serienummer (se typskylten) till hands.
- CS** Návod k použití a montážní návod si lze v řeči Vaší země vyžádat u výrobce Truma nebo servisu Truma ve Vaší zemi.
- ES** Las instrucciones de uso y de montaje en su idioma pueden solicitarse al fabricante Truma o al Servicio postventa Truma en su país.
- FI** Saat käyttö- ja asennusohjeen pyynnöstä omalla kielelläsi valmistajalta (Truma) tai maasi Truma-huoltoon.
- NO** Spør om bruks- og monteringsanvisning på norsk hos produsenten Truma eller Trumas serviceavdeling i landet ditt.
- PL** Instrukcję obsługi i instrukcję montażu w Państwie wersji językowej można otrzymać w firmie Truma lub serwisie firmy Truma znajdującym się w Państwa kraju.
- SL** Navodila za uporabo in vgradnjo v vašem jeziku lahko naročite pri proizvajalcu Truma oz. v servisni službi podjetja Truma v vaši državi.

#### Service